

Responsable de développement touristique territorial

RNCP35706 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334p
Formacode(s)	42638, 12516
Code(s) ROME	G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/08/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

73 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 64 à former et organiser l'évaluation et 9 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800011	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800078	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800044	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 73 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35706-responsable-de-developpement-touristique-territorial/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le responsable de développement touristique territorial fédère et accompagne les acteurs du tourisme ou en lien avec le secteur, afin d'accroître la qualité de l'accueil et l'attractivité du territoire, d'optimiser le nombre de visiteurs et les ressources induites et de valoriser les atouts du territoire dans le cadre d'un développement durable. Il respecte la politique territoriale et tient compte des attentes et des modes de consommation de la clientèle et des intérêts de la population locale.

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable de développement touristique territorial repère les partenaires susceptibles de participer à une action touristique et sollicite leur adhésion. Il participe à la programmation des phases du projet ou de l'évènementiel et coordonne les équipes de salariés et de bénévoles impliquées. Il informe régulièrement les partenaires et les participants de l'avancement du projet, se tient à leur disposition et veille à maintenir leur motivation tout au long du projet.

Le responsable de développement touristique territorial contribue à la gestion administrative du projet dans le respect des règles et délais obligatoires.

Pour développer l'attractivité du territoire et à partir d'une analyse de ses atouts et de ses contraintes, le responsable de développement touristique territorial participe à la promotion du territoire dans son ensemble, en veillant à la représentation des sites confidentiels. Il contribue à la réalisation du plan de communication multimédia. Il assure une veille marketing régulière et accompagne les opérateurs à la création ou l'amélioration d'offres touristiques en identifiant les forces et les faiblesses des prestations et les attentes des clientèles ciblées. Il coordonne la conception d'offres multi partenariales.

Le responsable de développement touristique territorial conseille les opérateurs pour la réalisation du prévisionnel de gestion d'une action, en tenant compte de leur situation économique et de leur stratégie. Il détermine le point d'équilibre et définit des indicateurs de suivi de l'action touristique.

Il préconise des actions pour assurer ou améliorer la rentabilité d'un projet, aide au montage d'un dossier de demande financière et peut préparer le traitement comptable nécessaire pour le bilan d'une action.

Afin d'inciter les acteurs à développer leur démarche qualité et de viser l'obtention de labels ou de classements, le responsable de développement touristique territorial propose des accompagnements individuels, des ateliers collectifs ou des formations. Il est à l'écoute des acteurs, les informe à propos de l'évolution des demandes de la clientèle et des tendances émergentes. Il les assiste dans l'élaboration de dossiers de labélisation ou de classement et dans l'exploitation de questionnaires en français et en anglais. Il apporte son conseil pour valoriser la qualité des prestations dans les médias et sur le Web.

Dans l'exercice de ses activités, le responsable de développement touristique territorial utilise l'anglais au niveau B2 du cadre européen de référence des langues.

Le responsable de développement touristique territorial travaille sous l'autorité d'un responsable hiérarchique ou d'un élu auquel il rend compte. Il est autonome dans l'organisation du travail collaboratif avec les prestataires.

Le responsable de développement touristique territorial travaille avec de nombreux partenaires institutionnels et professionnels dont les modes de fonctionnement et les objectifs peuvent être différents. Il travaille dans le souci de la réussite commune et facilite la compréhension mutuelle des partenaires.

L'emploi nécessite de nombreux déplacements sur le territoire. En fonction des actions, le responsable de développement touristique territorial peut travailler le week-end, les jours fériés ou en soirée. Il est impliqué dans la mise en œuvre de plusieurs projets simultanés et il est souvent sollicité par les différents partenaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire
 - Conduire un projet de développement touristique ou un évènementiel avec un réseau de partenaires
 - Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire
 - Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique
2. Accompagner le développement marketing d'un territoire
 - Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
 - Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques
 - Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais
3. Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

- Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique
 - Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements
4. Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique
- Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone
 - Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement.

Blocs de compétences

RNCP35706BC01 — Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires

Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire

Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35706BC02 — Accompagner le développement marketing d'un territoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique

Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques

Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35706BC03 — Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique

Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35706BC04 — Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

LISTE DE COMPÉTENCES

Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone

Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les offices de tourisme, bureaux d'information touristique
- les collectivités territoriales dont EPCI
- les CDT / CRT
- les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales
- les agences d'attractivité
- les associations de développement économique
- les fédérations des opérateurs du tourisme
- les agences réceptives
- les parcs naturels régionaux
- les sites et lieux de visite
- les maisons de pays
- les maisons thématiques
- les chambres consulaires
- les centres de congrès, parcs des expositions
- les opérateurs touristiques (hébergeurs, bases de loisirs, transporteurs)
- les agences / associations d'évènementiels
- les associations de tourisme, d'écotourisme, de promotion d'itinéraires
- les CPIE, associations d'éducation à l'environnement
- les chaînes volontaires (hôtellerie, camping)
- les regroupements d'opérateurs (gîtes)
- les consultants
- les opérateurs culturels

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- chargé de mission tourisme
- chargé de mission développement du tourisme local
- chargé de mission promotion et valorisation du tourisme local
- chargé de mission développement économique et touristique
- chargé de la coordination touristique
- animateur de tourisme local
- responsable de projets de développement touristique
- responsable de promotion et de valorisation du tourisme local
- responsable de coordination touristique territoriale
- responsable de développement touristique territorial

- chargé d'études tourisme
- chef de projets tourisme
- consultant tourisme
- coordinateur du développement touristique territorial
- chargé d'études développement touristique
- responsable de projets de développement touristique
- responsable de bureau d'information touristique
- responsable d'office de tourisme
- conseiller technique tourisme

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 688 €
Selon la branche	7 291 € – 9 291 €
Prise en charge	Branches concernées

8 688 €	Valeur par défaut · 211 branches
9 291 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 291 €	CPNEF des organismes de tourisme

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	02/08/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31080

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42430

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP31080

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35706/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	2
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	4
Sessions	de 09/2025 à 08/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	23
Parcours menés à terme	13
Taux d'achèvement	57 %
Période	03/2023 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	24
Montant total engagé	83 919 €
Coût moyen par dossier	3 497 €
Durée moyenne	797 h
Période	02/2023 – 10/2025
France compétences	72 %
France Travail	15 %
Régions	6 %
Reste à charge titulaire	4 %
Entreprise	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.